

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Sylviane CAILLE (*procuration donnée à Christiane DENIZARD*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 13

Objet : Tarification assainissement du secteur de La Borde et du Bourg (*pour les factures émises en 2024*)

Délibération n°25/2024

Madame le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par ses utilisateurs.

Madame le Maire présente la proposition de la Commission des Finances correspondant à une revalorisation de la tarification des taux du service assainissement collectif applicable aux factures émises en 2024, à savoir + 4% sur la part abonnement et + 5% sur la part consommation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la tarification des taux du service assainissement relative au secteur de la Borde et du Bourg, applicable aux factures émises en 2024, comme suit :
 - Part fixe : 143 € H.T
 - Coût du m³ d'eau consommée : 1.88 € H.T.
 - Taxe de raccordement : 3 200 € H.T.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.